



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/103
10 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 9 FÉVRIER 2000, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM
DE LA MISSION PERMANENTE DE LA YOUGOSLAVIE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les positions et observations du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie concernant un rapport de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe intitulé "As Seen, As Told" sur la situation des droits de l'homme au Kosovo-Metohija, province autonome de la République yougoslave de Serbie, pour la période allant d'octobre 1998 à octobre 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladislav JOVANOVIĆ

ANNEXE

Positions et observations du Gouvernement de la République fédérale et Yougoslavie concernant le rapport de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe intitulé "As Seen, As Told" sur la situation des droits de l'homme au Kosovo-Metohija au cours de la période allant d'octobre 1998 à octobre 1999

Un examen attentif du rapport du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (BIDDH/OSCE) intitulé "As Seen, As Told", parties I et II, sur la situation des droits de l'homme au Kosovo-Metohija au cours de la période allant d'octobre 1998 à octobre 1999 amène inévitablement à se poser certaines questions auxquelles les auteurs du rapport n'ont pas apporté de réponse. Tout d'abord, on peut se demander ce qui peut justifier une agression armée contre un pays souverain, commise en violation de toutes les normes et de tous les principes du droit international, puis poser la question du respect des principes fondamentaux de l'OSCE.

L'opinion mondiale et les médias ont accordé beaucoup d'attention aux rapports de l'OSCE, qui remettent sérieusement en cause les raisons et les conséquences de l'agression de l'OTAN ainsi que la façon dont l'administration internationale et la présence militaire au Kosovo-Metohija s'acquittent véritablement de leur mission. Le Gouvernement fédéral considère que les données mentionnées et la méthodologie utilisée pour rassembler et présenter les informations doivent faire l'objet d'une analyse et d'une évaluation critiques, du point de vue tant de la véracité des déclarations et des données présentées et de la méthode utilisée pour les choisir que des fins (politiques) que l'on se proposait de servir en présentant ces données.

La présentation partielle des faits à laquelle se livre le rapport, qui n'utilise ni ne mentionne les conclusions des autorités de la République fédérale de Yougoslavie au sujet des événements dont il est rendu compte, représente une tentative faite pour justifier après coup l'agression commise par l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie. Avec la publication du rapport par l'OSCE, c'est la deuxième fois que cette organisation est utilisée à des fins politiques, la présence de la Mission de vérification au Kosovo ayant été utilisée pour préparer l'agression de l'OTAN. Ces abus ont très sérieusement entamé la crédibilité de l'OSCE, ce qui pourrait avoir des conséquences imprévisibles pour son prestige et ses possibilités d'action futures.

1. Ce n'était pas le but du rapport, mais il a révélé documents à l'appui qu'il n'y avait pas eu de crise humanitaire au Kosovo-Metohija avant l'agression de l'OTAN et que les problèmes que connaissait cette province serbe n'étaient à tout le moins pas assez graves pour provoquer l'ingérence la plus brutale dans les affaires intérieures d'un État souverain, une violation flagrante de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et le mépris des principes fondamentaux de l'OSCE.

Il ressort clairement du rapport qu'avant l'agression de l'OTAN, aucune violence n'était exercée contre les Albanais vivant au Kosovo-Metohija

/...

[à l'exception des opérations menées contre les terroristes de la prétendue Armée de libération du Kosovo (ALK)]. Ces opérations menées par "les unités de l'armée et les unités paramilitaires étaient limitées aux secteurs où se trouvaient des bases de la prétendue ALK". Par ailleurs, le rapport indique clairement que les activités des autorités yougoslaves au Kosovo-Metohija étaient dirigées contre une organisation terroriste et séparatiste qui préconisait ouvertement "une lutte armée jusqu'à la libération". Il décrit les activités illégales menées par des séparatistes albanais (création d'institutions et d'une administration parallèles, boycottage d'élections et mise en place de la prétendue ALK présentée comme "un groupe paramilitaire d'Albanais du Kosovo dont l'objectif est le séparatisme par la voie de la lutte armée").

On ne peut donc pas présenter les réactions légitimes des autorités de la province contre les activités terroristes et séparatistes comme s'il s'agissait de "répression de la population albanaise". Il n'est pas vrai non plus de dire que "les violations des droits de l'homme ont été la cause et l'effet des conflits au Kosovo-Metohija", car il est établi que les activités terroristes de la prétendue ALK ont suscité une réaction légitime appropriée de la part des autorités qui s'efforçaient de les réprimer.

Les informations citées prouvent à l'évidence que la situation de la population du Kosovo est devenue tragique après "l'intervention humanitaire de l'OTAN", c'est-à-dire l'agression armée contre la République fédérale de Yougoslavie, qui a fait des milliers de victimes et entraîné l'exode massif d'une population fuyant les bombardements. En d'autres termes, l'"intervention militaire" a directement causé la vague de nettoyage ethnique, qui non seulement n'a pu être contenue, mais se poursuit aujourd'hui au vu et au su de la Mission d'observation d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR).

2. Les autorités compétentes de la République fédérale de Yougoslavie ont tenu l'opinion publique internationale et le Président en exercice de l'OSCE régulièrement informés des activités illégales menées par les terroristes et les séparatistes au Kosovo-Metohija (voir la série de documents remis le 1er mars 1999 au Président en exercice, M. Knut Vollebaek, Ministre norvégien des affaires étrangères).

Les opérations terroristes menées par les séparatistes albanais au Kosovo-Metohija avant que la République fédérale de Yougoslavie n'accepte d'accueillir une mission de l'OSCE sur son territoire en gage de bonne volonté avaient pris des proportions telles que les autorités avaient dû prendre des mesures énergiques. Pendant la seule année 1998, on a relevé au Kosovo-Metohija¹ :

- Plus de 1 885 agressions terroristes, au cours desquelles 288 personnes ont trouvé la mort et 561 autres ont été blessées;

¹ Toutes les informations présentées dans ces commentaires figurent dans les archives des autorités compétentes, y compris le nom des victimes et le jour, le lieu et l'heure où les crimes ont été commis.

- 1 129 agressions terroristes contre des agents et des installations des forces de l'ordre, qui ont fait 115 morts et 403 blessés parmi les agents de la force publique;
- Les 756 agressions restantes ont été commises contre des civils (173 tués et 158 blessés).

Au cours de la même période, 308 personnes (293 civils et 15 policiers) ont été enlevées. Sur ce nombre, 31 civils et 3 policiers ont été tués, alors qu'on est toujours sans nouvelles de 143 civils et de 9 policiers enlevés.

Le déploiement de la Mission (OSCE) de vérification au Kosovo-Metohija n'a pas fait cesser les activités terroristes. Au cours de la seule période allant du 13 octobre 1998 au 20 mars 1999 (après la signature de l'accord conclu par le Président de la République fédérale de Yougoslavie, Slobodan Milosević, et Richard Holbrooke, Représentant spécial des États-Unis), une série d'agressions, de meurtres et d'enlèvements terroristes se sont produits en présence de la Mission (OSCE) de vérification au Kosovo, à savoir :

- 1 048 agressions (dont 371 contre des civils et 677 contre des policiers);
- 154 personnes (127 civils et 27 policiers) ont été tuées;
- 148 personnes (81 civils et 67 policiers) ont été gravement blessées;
- 100 personnes (93 civils et 7 policiers) ont été enlevées (16 tuées : 14 civils et 2 policiers; on est toujours sans nouvelles de 37 civils et de 4 policiers);
- 56 agressions terroristes commises contre les forces armées de Yougoslavie (2 soldats tués, 9 gravement blessés et 21 légèrement blessés).

3. Depuis qu'elle a été déployée au Kosovo-Metohija en octobre 1998, la Mission (OSCE) de vérification au Kosovo défend ouvertement le mouvement séparatiste et l'ALK terroriste et a adopté à son égard une attitude bienveillante et inconsiderée. C'est naturellement la raison pour laquelle les informations ci-dessus n'ont pas trouvé place dans le rapport : elles montrent qu'il y a eu une augmentation des activités terroristes pendant la période de la présence de la Mission de vérification au Kosovo; que des barrages routiers ont été installés, qui gênent la liberté de circulation, et que les enlèvements et les opérations de contrebande d'armes ont été fréquents. De plus, des installations stratégiquement importantes ont été visées au cours de cette période. On voit qu'il a été fait un très mauvais usage de l'OSCE et de sa mission et qu'elles ont joué un rôle contraire aux objectifs de cette organisation.

Le rapport monte en épingle des événements dans lesquels il voit l'exemple le plus éclatant de la politique prétendument répressive du Gouvernement avant l'agression, à savoir les "événements" qui se sont produits dans les villages de Racak, Rakovina et Rogovo et que les médias ont grossis et exploités à outrance

/...

(les événements en question renvoient à des "exécutions"). Dans ces villages, selon le rapport, "les forces yougoslaves et les forces serbes ont massacré un très grand nombre d'Albanais kosovars". Le rapport établi par l'équipe d'experts légistes indépendants n'a pas confirmé les accusations portées par W. Walker, le Chef de la Mission (OSCE) de vérification au Kosovo.

Les éléments établissant les crimes qui auraient été commis au Kosovo-Metohija avant l'agression ont été présentés comme des dépositions de "témoins oculaires" qui étaient des réfugiés vivant dans les camps d'Albanie et de Macédoine. Étant donné que cette partie du rapport contient les accusations les plus graves dont font l'objet les mesures prises par "la police, les forces paramilitaires et l'armée" contre la population civile – essentiellement de nationalité albanaise – (torture, viols, personnes disparues, détentions arbitraires, destructions aveugles de biens et pillage, utilisation de civils comme boucliers humains, expulsions forcées, etc.), il semblerait logique qu'on y trouve également les conclusions des autorités yougoslaves concernant les événements en question, eu égard au fait que celles-ci ont été présentées dans les délais appropriés à la Mission de vérification au Kosovo. Au lieu de cela, les rédacteurs du rapport se sont bornés à "interviewer des témoins oculaires sur le terrain" et à rendre publiques leurs déclarations en les présentant comme les témoignages de "témoins à charge", ce qui revenait à faire fi des rapports des autorités légitimes, fait qui est en soi et du point de vue méthodologique inacceptable et ne peut pas contribuer à établir un tableau objectif des événements.

4. On est en droit de s'interroger sur la crédibilité des informations dites "probantes" sur les crimes commis par la police, l'armée yougoslave et les forces paramilitaires au cours de la période où l'agression a eu lieu, du 24 mars au 9 juin 1999, puisque la Mission de vérification au Kosovo s'est retirée du Kosovo-Metohija le 20 mars 1999, c'est-à-dire avant le début de l'agression, et n'était pas présente sur les lieux au moment où elle se produisait.

Il convient de noter que le rapport ne faisait aucunement mention des crimes commis par les pays alliés membres de l'OTAN au Kosovo-Metohija durant cette période, alors qu'ils ont été fréquemment signalés dans les médias internationaux et bien documentés par les autorités yougoslaves compétentes (voir le livre blanc, parties I et II).

La liste des crimes et des pertes irréparables causés par l'agression est interminable :

- Plus de 2 000 civils sont morts. Ce chiffre reste provisoire car toutes les victimes n'ont pas encore été identifiées;
- Plus de 7 000 personnes ont été blessées et la plupart d'entre elles resteront infirmes à vie;
- 82 ponts ont été endommagés ou détruits;
- 422 établissements d'enseignement (écoles, universités, cités d'étudiants, etc.) ont été rasés ou endommagés;

/...

- 48 établissements de santé (hôpitaux, services de consultations externes, postes sanitaires, etc.) ont été endommagés ou détruits;
- 74 installations abritant des émetteurs de télévision, des relais, des répéteurs ont été démolies ou détruites;
- Des infrastructures essentielles (centrales électriques, parcs de transformateurs, réseaux de distribution d'énergie, installations pétrolières, usines diverses, axes de communication, etc.) et de nombreuses autres installations civiles ont été détruites ou gravement endommagées (voir le livre blanc);
- Plus de 2,5 millions de citoyens de la République fédérale de Yougoslavie ont été privés de moyens de subsistance;
- Le montant total des pertes matérielles imputables à l'agression se chiffre à près de 100 milliards de dollars des États-Unis;
- Le montant total des pertes quantifiables (dues aux sanctions imposées par la communauté internationale, à la sécession des républiques de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie ainsi qu'à l'agression de l'OTAN) a été estimé à 200 milliards de dollars des États-Unis pour la période 1991-2010. Il est intéressant de noter que le rapport de l'OSCE ne prête pas la moindre attention aux sanctions en tant que violation flagrante des droits fondamentaux de la personne humaine.

Les répercussions négatives sur le développement global de la République fédérale de Yougoslavie et sur le niveau de vie de sa population se feront sentir pendant des dizaines d'années.

5. Malheureusement, le rapport de l'OSCE reste entièrement silencieux sur les conséquences de l'agression sur la jouissance des droits fondamentaux de l'ensemble de la population de la République fédérale de Yougoslavie. Malgré la propagande diffusée par l'OTAN, qui cherchait à faire croire que la population albanaise du Kosovo-Metohija était victime de violations massives des droits de l'homme et extrêmement vulnérable avant l'agression de l'OTAN, le rapport reconnaît clairement que, après le début des "frappes aériennes", il y avait un climat de confusion, d'incertitude et d'appréhension (du fait des bombardements) et que cela avait entraîné un exode massif de la population, phénomènes pour lesquels on ne peut manifestement pas blâmer les autorités yougoslaves.

Les pertes civiles infligées par les agresseurs de l'OTAN ont été systématiquement minimisées. Même si elles sont mentionnées, on les justifie par la logique bien connue de l'OTAN qui consiste à accuser une fois encore les autorités yougoslaves de se servir de "boucliers humains" pour protéger les installations et le matériel. Ainsi, les très nombreux décès constatés parmi la population civile albanaise, que l'on ne pouvait passer sous silence, ont également été mis sur le dos des "forces serbes" et non pas imputés au fait qu'ils sont survenus précisément dans la région où le plus grand nombre de bombes ont été larguées depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Au cours de l'agression commise contre la République fédérale de Yougoslavie :

/...

- 35 000 missions ont été effectuées par plus de 1 000 avions et 206 hélicoptères;
- Plus de 10 000 missiles de croisière ont été lancés;
- 79 000 tonnes de munitions (156 bombes-grappes contenant 37 440 bombettes).

Le rapport ne fait pas mention des documents qui attestent les bombardements aériens effectués et les dégâts matériels provoqués par ceux-ci. Il n'y a pas non plus de photographies illustrant les dommages causés par les frappes; or, la région concernée a été soumise proportionnellement au bombardement le plus intense jamais observé dans l'histoire militaire. Au demeurant, les photographies publiées ne sont pas authentiques; le bâtiment de la "Ligue de Prizren", qui a été bombardé et détruit le 28 mars 1999 lors d'une attaque menée par les agresseurs (livre blanc, p. 227 et 228 de la version anglaise), en fournit la preuve. Le rapport indiquait à tort que ce bâtiment avait été "détruit par les forces de sécurité yougoslaves en mars 1999" (rapport, p. 334). Au vu de telles erreurs, on est enclin à penser que toutes les autres indications données peuvent être aussi sujettes à caution.

Par conséquent, le rapport de l'OSCE, qui, autrement, aurait rendu l'OTAN responsable des graves crimes commis à l'encontre des civils et des infractions aux Conventions de Genève, a été honteusement utilisé comme un instrument pour justifier l'agression. Ses objectifs reprennent même, dans leur libellé, les tournures employées par l'OTAN ("preventing Yugoslav military and security forces from continuing repression of civilians and deterring their further military actions against their own population") au mépris de tous les principes de l'OSCE, auxquels on ne fait d'ailleurs pas référence dans le rapport.

Au lieu de condamner l'agression de l'OTAN, qui est délibérément passée sous silence, le rapport reprend les termes utilisés par l'OTAN dans ce contexte, tels que "intervention", "bombardements", "frappes aériennes" ou "campagne aérienne". Les dates mentionnées sont généralement choisies de façon sélective (avant ou après le 24 mars 1999), ce qui donnerait à penser que les assassinats de civils et les destructions massives d'installations civiles sont le résultat de la même "politique de répression" que l'on aurait continué d'appliquer par d'autres moyens. On peut ainsi en retirer l'impression que les bombes de l'OTAN n'ont fait aucune victime (alors qu'elles ont en fait tué 2 000 personnes) et que les forces de sécurité serbes étaient responsables de toutes les pertes humaines enregistrées pendant les "frappes aériennes", ce qui justifiait l'intervention de l'OTAN.

6. Le rapport reste également muet sur un aspect que la MINUK et la KFOR ne souhaitent manifestement pas voir évoquer – le bilan politique désastreux produit par la guerre – cette région étant à présent moins sûre qu'elle ne l'était antérieurement; les pratiques de nettoyage ethnique se poursuivent sans entrave et l'administration locale ne fonctionne pas.

Depuis que la MINUK et la KFOR ont pris leurs fonctions, des violations massives des droits de l'homme ont été commises par des terroristes albanais,

/...

agissant seuls ou en bandes, ce qui est extrêmement préoccupant. Pour la seule période du 10 juin 1999 au 6 février 2000, on a enregistré en leur présence :

- Un total de 4 249 agressions perpétrées par des terroristes;
- Sur ce total, 4 030 agressions étaient dirigées contre des Serbes et des Monténégrins; 126 contre d'autres communautés ethniques; et 93 contre des Albanais;
- 889 personnes ont été tuées;
- 784 autres ont été blessées;
- 834 personnes ont été enlevées ou sont portées disparues (75 ont été tuées, 31 relâchées, 6 se sont échappées et 722 sont portées disparues);
- Plus de 350 000 personnes ont été expulsées;
- Plus de 50 000 habitations ont été incendiées;
- Plus de 80 églises et monastères ont été démolis;

Dans le même temps, on a laissé entrer illégalement dans cette province serbe plus de 200 000 criminels et pillleurs venant de l'Albanie voisine (voir le mémorandum du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, en date du 3 novembre 1999).

7. Bien qu'elle s'efforce de prouver le contraire, l'OSCE ne peut pas occulter une conclusion évidente, à savoir que la situation tragique de la population du Kosovo est la conséquence directe de l'agression perpétrée par l'OTAN; que des milliers de personnes ont été tuées durant l'agression, pas avant; et que le nettoyage ethnique se poursuit actuellement sans obstacle, dans la province; en présence de la MINUK et de la KFOR, avec l'expulsion des Serbes, des Roms, des musulmans, des Turcs, des Goranci et d'autres populations non albanaises.

Alors que le rapport rend les autorités yougoslaves responsables de tous les problèmes de la période antérieure, il apparaît clairement que personne n'assume la responsabilité de la situation actuellement observée dans cette région, situation caractérisée par un climat d'impunité. Les activités liées au terrorisme, au nettoyage ethnique, à la criminalité internationale organisée, au trafic de drogues et d'armes, au trafic clandestin de personnes, au blanchiment de l'argent, au détournement de l'aide humanitaire et autres activités criminelles se poursuivent. En même temps, on ne fait pas grand-chose pour lutter contre la criminalité, la population n'est pas protégée de manière efficace et l'administration locale ne fonctionne pas correctement. Le rapport ne mentionne pas, comme il le faisait dans la partie I, la responsabilité des autorités qui administrent la province du Kosovo-Metohija (c'est-à-dire la MINUK et la KFOR) et ne leur adresse aucun reproche pour la situation actuelle. Par voie de conséquence, la vague de criminalité n'est pas endiguée; les droits fondamentaux des non-Albanais ne sont pas protégés comme il le faudrait et l'administration locale ne fonctionne pas de manière satisfaisante. Dans cette

/...

partie, le rapport se borne à prendre note des atteintes aux droits de l'homme (assassinats, incendies criminels, pillages, cas de harcèlement et d'intimidation, expulsions, etc.).

Le rapport fait état d'un certain nombre de problèmes résultant du dysfonctionnement des composantes militaires et civiles des missions déployées au Kosovo-Metohija, notamment la non-exécution du mandat défini par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU. Au lieu de prendre des mesures énergiques et d'appliquer les lois en vigueur de la République de Serbie et celles de la République fédérale de Yougoslavie, la MINUK réagit en publiant des appels, des déclarations et des réglementations qui ne sont pas suivis d'effet ou qui ne sont pas conformes aux dispositions de la résolution susmentionnée. En faisant ainsi preuve d'apathie, les représentants de la communauté internationale se rendent complices des crimes actuellement commis dans le cadre du nettoyage ethnique. On est amené à conclure que les membres de la communauté internationale ne se soucient réellement que d'une seule chose : leur propre sécurité.

La conclusion qui pourrait se dégager de la deuxième partie du rapport, portant sur la période postérieure à l'entrée en fonctions de la MINUK et de la KFOR, est que les actes de violence actuellement dirigés contre les Serbes sont perpétrés massivement et systématiquement dans toutes les parties du Kosovo-Metohija, le but recherché étant apparemment d'effrayer la population non albanaise et de créer une province monoethnique. Les principales tâches confiées à la MINUK et à la KFOR, telles qu'elles sont définies dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, n'ont pas été exécutées, à savoir établir un environnement sûr pour que tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées puissent rentrer chez eux en toute sécurité, garantir les conditions permettant à tous les habitants du Kosovo-Metohija de vivre en paix une existence normale, préserver le caractère multiethnique et multiconfessionnel de la province, et démilitariser la prétendue Armée de libération du Kosovo. La KFOR et la MINUK n'ont pas réussi à assurer la liberté de circulation au Kosovo-Metohija et, d'autre part, en faisant preuve de tolérance à l'égard de la terreur semée par la prétendue ALK, contribuent à créer des ghettos et à isoler des groupes de populations serbes et autres populations non albanaises qui sont parqués dans plusieurs enclaves au Kosovo-Metohija (Orahovac, Goraz devac, Kosovo Polje). Le rapport passe sous silence la responsabilité de ceux qui se sont engagés à assurer le maintien de l'ordre et à garantir la sécurité de tous les citoyens. Ils n'assumeront pas non plus les conséquences de leur échec. Ainsi, le constat que la MINUK n'a pas su (ou n'a pas voulu) mettre un terme aux pratiques de nettoyage ethnique qui subsistent au Kosovo-Metohija ni mettre en place une administration civile efficace s'impose avec toute la force de l'évidence.
